



**Procès-verbal de séance  
du Conseil Municipal  
N°06/2022  
Du 27 juin 2022**

Le vingt-deux juin deux mil vingt-deux, une convocation a été adressée individuellement à chaque conseiller pour la séance ordinaire du vingt-sept juin deux mil vingt-deux à vingt heures au centre socio-culturel du Hohgraben.

**Date de la convocation :** 22 juin 2022

**Date d'affichage de la convocation :** 22 juin 2022

**Conseillers élus :** 23

**Conseillers en exercice :** 21

**À l'ouverture de la séance**

**Conseillers présents :** 15

**Procurations :** 1

**Séance du 30 mai 2022**

**Étaient présents à l'ouverture de la séance:**

**Sous la présidence de Monsieur Claude ZIMMERMANN, Maire**

Mesdames Christine GEBUS, Monique GRAD-ORAN et Danièle MEYER, Adjointes

Messieurs Pascal BOEHM et Marc VOGEL, Adjoint

Mesdames Magalie ANSTETT, Valentine FRITSCH, Laetitia GUTH, Audrey KOPP et Brigitte MULLER

Messieurs Alfred KLEITZ, Julien PUEYO, Christian Jean Ernest ROBACH, Daniel ROUYER

**Absents excusés:**

Monsieur Albert GENIN donne pouvoir à Monsieur Marc VOGEL

**Absents:**

Mesdames Sandra HADAS, Lucie MEIER et Boutheïna MZIOU

Messieurs Christophe WENDLING et Steve WOLFFER

**Assistait en outre:**

Monsieur Vincent FOSELLE, Directeur Général des Services

**Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h05.**

## **Fonctionnement du Conseil Municipal**

**2022 – 076** Désignation d'un secrétaire de séance

## **Marchés publics**

**2022 - 077** Attribution du marché d'éclairage public – changement de sources lumineuses

## **Affaires financières**

**2022 – 078** Complexe Sportif : emprunt bancaire

## **Informations**

**2022 – 079** Diverses informations

## Fonctionnement du Conseil Municipal

### 2022 – 076 Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire propose à Madame Laetitia GUTH d'être secrétaire de séance. Madame Laetitia GUTH accepte cette proposition.

## Marchés publics

### 2022 - 077 Attribution du marché d'éclairage public – changement de sources lumineuses

Monsieur le Maire présente ce point.

Dans le cadre de la procédure de consultation des entreprises pour le changement de 146 sources lumineuses dans le Quartier Rouvillois, ainsi que les rues de la Gare, de la Chaîne, de Strasbourg, des Forgerons, du Château et du Général Leclerc, une consultation a été lancée via la plateforme Alsace Marchés Publics. Afin d'attribuer ce lot, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée s'est réunie le 13 juin 2022.

Les quatre candidatures réceptionnées étaient toutes recevables. Pour juger ces offres, la Commission a formulé une première proposition d'analyse et attribué à chacune d'entre elles une note sur 100 points, selon les critères de notation suivants :

- 60 points pour la valeur technique,
- 40 points pour le prix.

Cela a permis d'établir un classement des offres reçues.

Après passage en revue de l'analyse de l'offre, la Commission communale d'analyse préalable à l'attribution des marchés à procédure adaptée a confirmé le classement établi et décidé d'attribuer le marché à l'opérateur le mieux-disant, conformément au tableau d'analyse des offres, à savoir à l'entreprise SOBECA, et ce pour un montant de 85 179,00 € HT.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'attribution de ce marché à procédure adaptée à la société SOBECA, pour un montant de 85 179,00 € HT.

## Affaires financières

### 2022 – 078 Complexe Sportif : emprunt bancaire

Madame Monique GRAD-ORAN présente ce point.

Dans le cadre de son projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif, la commune a nécessité de financer en partie le projet par un emprunt bancaire.

Des demandes ont été formulées au début du mois de juin 2022 auprès de plusieurs établissements bancaires. Plusieurs offres de financements ont été reçues.

Tributaires de la variation des taux, les offres ne sont pour la plupart valables que jusqu'à fin juin / début juillet 2022, ce qui a entraîné la programmation de cette séance extraordinaire du Conseil Municipal.

Madame Valentine FRITSCH demande pourquoi ces demandes de financement n'ont pas été faites plus tôt. Monsieur le Maire répond que cela est dû au nombre élevé de dossiers à traiter actuellement. Il ajoute toutefois qu'à ce jour les taux sont encore favorables et donc que la période est propice à recourir à l'emprunt.

Madame Brigitte MULLER demande si la commune a également sollicité la Caisse des Dépôts et des Consignations, qui propose aussi des taux intéressants.

Madame Monique GRAD-ORAN répond qu'elle se renseignera rapidement sur les taux proposés.

Monsieur le Maire précise que sans une aide de la part de l'État à hauteur de 30% du coût du projet, celui-ci n'est pas viable.

Il ajoute que Monsieur Daniel TOUSSAINT, de la Trésorerie de Saverne, a apporté à la commune son aide au choix de l'une des offres de financement. Il a conseillé de retenir l'une des deux offres de prêt émanant du Crédit Mutuel. Celles-ci sont toutes deux valables jusqu'au 30 juin 2022, ce qui nécessite un choix et une validation rapides de la part de la commune.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de financement considérée comme la mieux-disante, à savoir la première offre du Crédit Mutuel.

Celle-ci inclut un taux fixe de 1,60 % sur une durée de vingt ans, ainsi que la possibilité de débloquer l'argent dans l'immédiat ou en septembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et par **15 VOIX POUR** et **1 ABSTENTION** des membres présents et représentés :

**APPROUVE** le recours à l'emprunt bancaire afin de financer en partie le projet de restructuration et d'extension du Complexe Sportif.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à retenir cette offre de financement formulée par le Crédit Mutuel.

<b>Informations</b>
---------------------

## **2022 – 079 Diverses informations**

### ***2022 – 079 – 1 Projet « Sentiers du Ried »***

Madame Danièle MEYER annonce qu'une première visite de découverte du projet est programmée le mardi 28 juin à 18h00.

### ***2022 – 079 – 2 Presbytère protestant***

Monsieur le Maire informe l'assistance que le courrier qui lui a été envoyé par Monsieur Jean SCHEIDER, du cabinet EXPERTUM, a été transmis, à la demande de ce dernier, à l'ensemble des élus de la commune.

### ***2022 – 079 – 3 Jardins partagés***

Monsieur Pascal BOEHM informe les élus que le projet a débuté et que les premiers retours sont encourageants.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.

Pour extrait conforme,  
Dettwiller, le 27 juin 2022

La secrétaire,  
Laetitia GUTH



Le Maire,  
Claude ZIMMERMANN



